

La

# Semaine Religieuse

DE  
**Québec**

VOL. XXI

Québec, 22 mai 1909

No 41

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

## SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 641. — Les Quarante-Heures de la semaine, 641. — Nécrologe, 642. — Visite pastorale, 642. — Bref de Béatification de Jeanne d'Arc, 642. — Nécrologe, 648. — Béatification de Jeanne d'Arc, 649. — Nomination ecclésiastique, 650. — Cérémonie religieuse, 650. — Litanies de saint Joseph, 651. — Bilan géographique de l'année 1908, 653. — Bibliographie, 656.

## Calendrier

— o —

23 DIM.	b	Dim. dans l'oct. <i>Kyr.</i> du Temps pascal. I Vêp. du suiv., mém. du dim. et de l'oct.
24 Lundi	b	Notre-Dame Auxiliatrice, <i>dbl. maj.</i> (Fête légale.)
25 Mardi	b	S. Grégoire VII, pape et confesseur.
26 Mercr.	b	S. Philippe de Néri, confesseur.
27 Jeudi	b	Octave de l'Ascension.
28 Vend.	b	S. Augustin, évêque de Cantorbéry.
29 Samd.	r	<b>Jeune</b> . Vigile. Bénéd. des Fonts. ( <i>cl.</i> ) Litanies doublées. <i>Kyr.</i> 2 <i>cl.</i>

## Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

23 mai, Saint-David. — 25, Pontbriand. — 27, Buckland. —  
28, Honfleur.

✎ M. le directeur de la *Semaine religieuse* sera absent de Québec, du 22 au 30 mai.

— o —  
**Visite pastorale**  
 — o —

Dimanche	23-24 mai	.....	Saint-Jean,	I.-O.
Lundi	24-25	"	Saint-François,	"
Mardi	25-26	"	Sainte-Famille,	"
Mercredi	26-27	"	Saint-Pierre,	"
Jeudi	27-28	"	Sainte-Pétronille	"

— o —  
**Nécrologe**  
 — o —

FEU M. L'ABBÉ F.-C. GAGNON

Le Révérend M. Ferd.-Cléophas Gagnon, ex-procureur du Séminaire de Québec, décédé le 16 mai 1909 à l'âge de 58 ans, était membre de la Congrégation du Petit Séminaire depuis le 4 juin 1865.

AIMÉ GRENIER,  
*secrétaire.*

— — —  
 Evêché de Chicoutimi, 10 mai 1909.

M. l'abbé Nazaire Bergeron, vicaire à Saint-Gédéon, décédé hier soir à l'Hôtel-Dieu de cette ville, à l'âge de 33 ans et six mois, était membre de la Société d'une messe (section diocésaine), et de la Caisse ecclésiastique du diocèse de Chicoutimi.

F.-X.-EUG. FRENETTE, ptre,  
*secrétaire.*

— o —  
**Bref de Béatification de Jeanne d'Arc**  
 — o —

PIE X, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MEMOIRE

Le nom de la Pucelle d'Orléans, cette vierge à jamais glorieuse, objet déjà d'une immortelle renommée, et qui va être inscrit au catalogue des Bienheureux, rend un nouveau témoi-

gnage à cette divine puissance « qui choisit les faibles de ce monde pour confondre les forts » (I Cor., I, 22).

En effet, en l'an de grâce 1428, les troubles civils et les discordes intestines joints aux horreurs d'une guerre longue et acharnée avec les Anglais avaient amené la France jusqu'aux dernières extrémités du malheur. Il ne restait aux vaincus ni refuge, ni espoir de salut. Alors, Dieu, qui a toujours entouré d'un amour particulier cette nation, noble entre toutes, suscita une femme « pour délivrer son peuple et pour se conquérir une gloire éternelle. » (I Mach. VI, 44.)

La vie tout entière de la magnanime et très pieuse Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans, fut un long prodige.

Née au bourg de Domremy, dans le diocèse de Toul, tout près d'un bois obscur, jadis consacré à la superstition druidique, Jeanne s'occupait à paître les brebis paternelles. Mais là, dans le vaste horizon de la vallée étalée sous les yeux, l'ignorante et pauvre villageoise, qui achevait à peine sa quinzième année, élevait son âme vers Celui qui orna les montagnes et les forêts, les champs et les buissons d'une beauté qui dépasse de beaucoup et les splendeurs les plus magnifiques et le faste de la pourpre royale.

L'enfant, ignorante du monde, n'avait d'autre souci que de charger de bouquets l'autel rustique de la Vierge, et le bruit d'une si grande guerre était à peine parvenu à ses oreilles.

Cependant le siège d'Orléans menaçait d'une ruine imminente et la ville assiégée et la fortune du roi Charles VII. Déjà, en effet, les plus belles provinces françaises étaient tombées au pouvoir de l'invasion anglaise. C'est dans ces tristes conjonctures que Jeanne, occupée à ses travaux habituels dans le verger de son père, entendit la voix de Michel, prince de la milice céleste, telle qu'elle se fit entendre jadis à Judas Machabée : « Reçois des mains de Dieu le glaive sacré, pour abattre les ennemis de mon peuple d'Israel » (II Mach. XV, 16). C'était, pour cette fille de la paix, une invitation à la guerre. Surprise d'abord, la vierge timide, après de nouveaux avertissements du ciel et poussée par un souffle divin, n'hésita pas à laisser sa houlette pour l'épée et le chalumeau rustique pour la trompette guerrière. Ni la piété filiale, ni les périls d'un long voyage ne purent la détourner de sa mission divine. Dans son

simple mais sublime langage, elle tient tête aux puissants et se fait amener au roi : retards, rebuts, défiances, elle triomphe de tout. Elle manifeste au roi Charles VII le message qu'elle croit lui avoir été confié par Dieu, « et assurée des indications du ciel, elle promet de délivrer Orléans.

C'est alors que Dieu, « qui rend le courage à ceux qui n'en ont plus et décuple la force des faibles » (Is. XL, 19), dota cette pauvre villageoise, qui ne savait même pas ses lettres, de cette sagesse, de cette doctrine, de cette habileté militaire, et même de cette connaissance des choses cachées et divines qui ne pouvaient laisser de doute à personne que le salut du peuple fût en elle. De toutes parts, la foule accourt en masse, les soldats habitués à la guerre, les nobles, les généraux, remplis d'un renouveau d'espoir, se mettent, en l'acclamant, à la suite de la jeune fille.

Montée sur un cheval, son corps virginal chargé d'armes guerrières, ceinte d'une épée et portant un étendard blanc semé de lys d'or, elle se précipite, sans peur, sur les Anglais enorgueillis de leurs victoires répétées. Après une lutte glorieuse, aidée de l'assistance de Dieu, elle répand la terreur parmi les troupes ennemies qui sont repoussées et dispersées et, le 7 mai 1429, elle leur fait lever le siège d'Orléans.

Avant de donner l'assaut aux bastilles anglaises, Jeanne exhortait ses soldats à l'espoir en Dieu, à l'amour de la patrie, et à l'observance des commandements de la sainte Eglise. Aussi innocente que lorsqu'elle gardait ses troupeaux, et en même temps courageuse comme une héroïne, elle était terrible aux ennemis, mais elle pouvait à peine retenir ses larmes en voyant les mourants. Pure de tout sang versé et immaculée au milieu du carnage et de la licence des camps, elle était la première au combat, mais ne frappait personne de l'épée.

Alors apparut vraiment ce dont la foi est capable. Le peuple reprend aussitôt un nouveau courage ; l'amour de la patrie et la pitié envers Dieu renouvelés redoublent ses forces pour les grandes actions. Sans être vaincue par les plus grandes difficultés, la jeune fille harasse les Anglais par de multiples engagements et, enfin, elle défait et repousse leur armée dans un combat célèbre auprès de Patay.

Alors, dans une marche triomphale, elle conduit son roi

Charles VII à Reims pour y être oint, selon le rite du sacre royal, dans ce temple où Clovis, le premier roi des Francs, purifié par saint Remi dans les eaux du baptême, avait posé les fondements de la nation française. Ainsi furent vaincus, avec l'aide du ciel, les ennemis du nom français, et Jeanne d'Arc, ayant miraculeusement sauvé sa patrie, avait terminé sa mission.

Humble de cœur, elle ne souhaitait que de retourner à son bercail et à sa pauvre demeure ; mais, déjà mûre pour le ciel, elle ne devait pas être exaucée.

Quelque temps après, en effet, elle est faite prisonnière dans un combat par l'ennemi, furieux d'avoir été vaincu par une enfant. Elle est jetée dans les fers. Après diverses persécutions et une captivité rigoureuse dans le camp ennemi, elle est, au bout de six mois, condamnée à Rouen, comme une victime d'expiation pour la rançon de la France. Admirablement forte et pieuse jusque dans l'épreuve suprême, elle pria Dieu de pardonner à ses bourreaux et de sauver la patrie et le roi. Conduite sur le bûcher, enveloppée déjà par les flammes dévorantes, elle demeura les yeux fixés au ciel et ses derniers mots furent les noms sacrés et doux de Jésus et de Marie. Ainsi, la vierge illustre conquit la palme immortelle. Mais la renommée de sa sainteté et la mémoire de ses exploits sont demeurées dans la bouche des hommes, surtout dans la ville d'Orléans, jusqu'aux fêtes de commémoration séculaire, récemment célébrées en son honneur, et elles vivront toujours dans l'avenir, renouvelées par une louange nouvelle.

En effet, ce qui a été dit à la gloire de Judith semble devoir lui être appliqué à aussi juste titre : « Parmi toutes les nations qui auront entendu ton nom, le Dieu d'Israël sera glorifié à cause de toi. » (Jud., XIII, 31.)

Mais ce n'est que dans les temps présents qu'il a été donné à la Sacrée Congrégation des Rites de commencer à s'occuper de la cause de la béatification de Jeanne d'Arc. Et ce fut, vraiment, fort à propos. A cette époque, où l'univers catholique est désolé par tant et de si grands malheurs, où tant d'ennemis du nom chrétien se targuent de fonder l'amour de la patrie sur les ruines civiles et religieuses, il Nous plaît de célébrer les glorieux exemples de l'héroïne vierge, afin qu'ils se rappellent qu'« agir et souffrir avec courage est le propre du

chrétien ». Nous avons aussi l'espérance presque certaine que la vénérable servante de Dieu, qui va être comptée désormais au nombre des Bienheureux, obtiendra à sa patrie, dont elle a si bien mérité, la vigueur de sa foi antique, et à l'Eglise catholique, dont elle fut toujours l'enfant soumise, la consolation de voir lui revenir tant de ses fils égarés. C'est pourquoi, une année après le décret du 6 janvier 1904, toutes preuves juridiquement constatées et régulièrement examinées, Nous avons déclaré par un décret solennel que les vertus de la vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans, avaient atteint l'héroïcité.

Ensuite eut lieu le procès relatif aux miracles attribués à son intercession. Toutes les formalités de droit ayant été remplies, Nous, par un décret en date du 13 décembre 1908, avons déclaré, en vertu de Notre Suprême Autorité Apostolique, que trois miracles étaient certains.

Après avoir porté un jugement sur les vertus et les trois miracles, il restait à examiner si la vénérable servante de Dieu pouvait être comptée parmi les Bienheureux.

Notre cher fils le cardinal Dominique Ferrata, rapporteur de la cause, porta la question à l'assemblée générale tenue devant Nous au Vatican le 12 janvier de l'année courante. Tous, aussi bien les cardinaux de la Sacrée Congrégation des Rites que les consultants présents, répondirent à l'unanimité par l'affirmative.

Pour Nous, dans une conjoncture aussi grave, Nous Nous abstinmes de faire connaître Notre sentiment, et Nous remîmes Notre jugement suprême à un autre jour, afin de consulter auparavant la lumière divine par de ferventes prières. Enfin, après l'avoir fait avec de vives instances, le 24 janvier de cette année, en la fête de la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, ayant offert le Saint Sacrifice de la Messe, en présence du cardinal Séraphin Cretoni, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, de Notre cher fils le cardinal Dominique Ferrata, rapporteur de la cause, de notre vénérable Frère Diomède Panici, archevêque titulaire de Laodicée, secrétaire de la même Congrégation des Rites, et du R. P. Alexandre Verde, promoteur de la Foi, Nous avons solennellement déclaré qu'on pouvait procéder sûrement à la béatification de la vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc.



Ainsi donc, touché des prières et des vœux des Evêques de la France entière, et d'autres pays, par ces présentes, en vertu de Notre Autorité Apostolique, Nous permettons d'appeler à l'avenir du nom de bienheureuse la vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, et de décorer ses images d'une auréole. De plus, en vertu de Notre même Autorité, Nous permettons que son office soit récité et sa messe célébrée chaque année, selon le commun des vierges, avec les oraisons propres approuvées par Nous.

Nous accordons, pour le diocèse d'Orléans seulement, la célébration de cette messe, et la récitation de cet office à tous les fidèles, tant séculiers que réguliers, qui sont tenus à la récitation des heures canoniales; et, pour ce qui est de la messe, Nous permettons qu'elle soit célébrée par tous les prêtres de passage dans les églises où l'on célébrera la fête, selon le décret de la Congrégation des Rites du 9 décembre 1895 (3862 *Urbi et Orbi*).

Nous accordons, enfin, que la solennité de la Béatification de la vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, soit célébrée dans le diocèse et les églises susdits, selon les décrets ou les instructions de la Sacrée Congrégation des Rites en date du 16 décembre 1902, relatifs au triduum qui doit être célébré solennellement dans l'année de la Béatification. Nous ordonnons que ce triduum ait lieu aux jours que les Ordinaires désigneront dans l'année qui suivra les solennités de la Basilique patriarcale du Vatican.

Nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, ainsi que les décrets de non-culte, et toutes autres dispositions contraires, Nous voulons également que dans toutes les contestations, même judiciaires, on accorde aux exemplaires, même imprimés, des présentes Lettres, pourvu qu'ils portent la signature du Secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites et soient munis du sceau du Préfet, la même foi qui serait due à l'expression de Notre volonté par la représentation des présentes.

Donné le 11 avril 1909.

Que la Vénérable Servante de Dieu Jeanne d'Arc, vierge, dite la Pucelle d'Orléans, soit appelée Bienheureuse.

Par mandement spécial de Sa Sainteté.

Card. MERRY DEL VAL.

## Nécrologie

— o —

FEU M. L'ABBÉ FERD.-C. GAGNON

M. l'abbé Ferdinand-Cléophas Gagnon est décédé presque subitement, dimanche matin, le 16 mai. Il était né à Saint-Michel (Bellechasse), le 14 juillet 1850.

Il fit ses études au petit et au grand séminaire de Québec, et fut ordonné prêtre le 22 mai 1885.

Il fut professeur au Petit Séminaire de 1875 à 1885, et procureur du Séminaire de 1885 à 1908.

Ses restes mortels ont été exposés dans la chapelle des Sœurs Dominicaines de l'Enfant-Jésus, du Séminaire, dont il a été le fondateur et l'aumônier durant vingt ans.

Ses funérailles solennelles ont eu lieu mercredi, à la chapelle du Séminaire. S. G. Monseigneur l'Archevêque a célébré le service funèbre et a donné l'absoute.

Voici la fin de l'article nécrologique que M. l'abbé Cam. Roy a consacré à son confrère le vénérable défunt, dans l'*Action sociale* du 17 mai :

...Mais c'est le prêtre surtout dont nous aimons, près de ce lit funèbre, à rappeler les édifiantes vertus. Et il nous plaît de les rappeler parce qu'elles furent par-dessus tout humbles et cachées. M. Gagnon parlait peu ; et que de choses bonnes, tendres, délicates sont restées dans ce cœur qui ne s'ouvrait que rarement. Ceux qui l'ont le mieux connu se souviennent d'une sensibilité vive qu'on n'aurait pu d'abord soupçonner. Il savait dissimuler sous le masque d'une indifférence plutôt factice que réelle ses faciles émotions. Il y avait en M. Gagnon un cœur tout impressionnable que l'amitié seule ou encore les plus charitables condescendances ont réveillée. Il faut bien que les procureurs se composent un visage sévère ; et leur bienveillance, leur mansuétude est deux fois méritoire quand elle résiste aux nécessités contradictoires.

M. Gagnon fut surtout l'homme du dévouement. Et cette vertu est infiniment précieuse dans les maisons d'éducation. C'est avec des larmes dans les yeux, malgré les plus vives répugnances, qu'il acceptait en 1886 la charge de procureur. C'est avec le plus complet sacrifice de lui-même qu'il se donna à toutes les besognes qu'on lui a confiées. Ne vivant que pour le Séminaire, il ne crut jamais avoir assez fait pour une maison et une œuvre qu'il aimait de toute son âme de prêtre.

Il est parti maintenant ; et il laisse à ses confrères la leçon persuasive de son activité et de son dévouement. Il ira dormir demain sous le sanctuaire de notre chapelle, à côté de ceux dont il fut le



continuateur et le collaborateur consciencieux, près de ce tombeau de Mgr de Laval à qui nos morts du Séminaire font une si vénérable couronne. Que tous ceux qui ont bénéficié de ses leçons et de son travail déposent sur cette tombe le tribut reconnaissant d'une fervente prière.

---

FEU M. L'ABBÉ N. BERGERON

Pour la troisième fois, depuis six mois, la mort vient de moissonner parmi le clergé du diocèse de Chicoutimi un prêtre encore dans la force de l'âge, dans la personne de M. l'abbé Nazaire Bergeron, vicaire à Saint-Gédéon (Lac-Saint-Jean).

Lundi, le 3 du courant, M. Bergeron assistait à Saint-Prime aux funérailles de M. l'abbé Odilon Bergeron. Mais se sentant indisposé depuis quelques jours, vendredi dernier il descendit à l'Hôtel-Dieu de cette ville pour se faire soigner. A son arrivée ici on constata qu'il était malade des fièvres gastriques, accompagnées d'une attaque de pleurésie qui dégénéra en inflammation de poumons. Il est mort dimanche soir vers neuf heures, muni des sacrements de la sainte Eglise. Ce matin, mardi, à neuf heures et demie, son corps a été transporté à la Cathédrale.

M. l'abbé Elzéar Lavoie, curé de Saint-Gédéon, a présidé à la levée du corps. Un service solennel a été chanté par M. l'abbé Jos. Sheehy, confrère de classe du défunt, assisté de diacre et sous-diacre. Tout le personnel du Séminaire y assistait.

Avant l'absoute, M. le G. V. Lapointe, pour se conformer aux désirs exprimés par le défunt, n'a pas voulu faire son oraison funèbre, mais il s'est contenté de faire quelques considérations sur la mort du prêtre et les leçons que nous devons en tirer.

(*Action sociale, 14 mai.*)

---

Béatification de Jeanne d'Arc

---

Cet événement de la béatification de Jeanne d'Arc intéresse et réjouit particulièrement tous les catholiques de langue française, comme nous l'avons déjà exposé. C'est pourquoi nous voulons reproduire dans nos pagés les documents principaux

qui se rapportent à ce grand acte de l'Eglise. Nous commençons aujourd'hui par le Décret même de Béatification, où se trouve résumée la vie de la nouvelle Bienheureuse.

Sans doute, nos journaux ont déjà reproduit la plupart de ces pièces. Mais nous croyons qu'elles seront plus faciles à retrouver, si l'on veut les revoir, dans les livraisons de la *Semaine religieuse*, et c'est pourquoi nous n'hésitons pas à les publier à notre tour.

### Nomination ecclésiastique

Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque, M. l'abbé J.-A. Poulin a été nommé aumônier de l'Hospice Saint-Charles, Québec.

### Cérémonie religieuse

Le 11 mai, chez les Sœurs de la Charité, avait lieu une cérémonie religieuse, présidée par Mgr F.-X. Faguy, curé de la Basilique. Le sermon de circonstance a été donné par Mgr Th.-G. Rouleau, principal de l'Ecole Normale. Etaient présents au chœur : MM. les abbés S. Bélanger, aumônier de l'Hospice, P.-J.-E. Pagé, curé de Saint-Charles, V.-Ths Lauzé, curé de Sainte-Germaine, Eug.-C. Laflamme, aumônier de l'Hospice, P. Brillant, curé de Saint-Pierre du Lac Matapédia.

Ont pris le saint habit :

Les Sœurs Ernestine Prévost, en religion Sœur Sainte-Reine, de Fall-River; Sophie Pérusse, Sœur Marie-du-Rédempteur, de l'Orphelinat d'Youville; Antonia Desrochers, Sœur Marie-Réparatrice, de Québec, *choristes*; Alphonsine Martineau, Sœur Saint-Juste, de Saint Sauveur; Laura Perreault, Sœur Saint-Nicée, de Saint-Alban, *auxiliaires*.

Ont prononcé leurs premiers vœux :

Sœur Marie-Anne Grondin, dite Marie-Madeleine, de Saint-Fulgence de Durham; Philomène Ruest, de Rimouski, Sœur Marie-de-la-Résurrection; Ida Chabot, dite Sœur Sainte-Aline, de Fall-River; Angéline Drolet, dite Sœur Sainte-Angéline, de Saint-Augustin; Laurentia Naud, dite Sœur Saint-Raphaël, de Deschambault; Marie-Anne Perron, dite Sainte-Charité, de l'Enfant-Jésus (Beauce); Rose-Anna Paradis, dite Saint-Honorat, de Sainte-Marie (Beauce), *auxiliaires*.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels :

Sœur Bernadette Smith, dite Saint-Amans, de Saint-Moïse de Matane, *choriste*; Sœur Adélaïde Bernier, dite Saint-Généreux, de Sainte-Louise; Rose-Anna Bernier, dite Sainte-

Généreuse, de Sainte-Louise ; Léda Poitras, dite Sainte-Priscille, de l'Islet ; Angéline Tardif, dite Saint-Marcien, de Sainte-Julie de Somerset ; Marie-Clara Goupil, dite Saint-Victoric, de Saint-Lazare ; Marie-Espérie Drouin, dite Saint-Diodore, de Saint-Joseph (Beauce) ; Marie-Anne Gallant, dite Saint-Arcade, de Saint-Jacques de la Roche ; Florida Dionne, dite Saint-Arcadius, de Saint-Mathieu, *auxiliaires*.

— o —  
Litanies de saint Joseph  
— o —

Il n'y avait que quatre Litanies approuvées par le Saint-Siège et pouvant être récitées publiquement dans les églises : celles du saint Nom de Jésus, du Sacré-Cœur, de la Sainte Vierge et des Saints. Les fidèles auront la joie de voir ajouter à cette liste les Litanies de saint Joseph. Nous en donnons le texte ci-dessous. On ne peut qu'en admirer les invocations si pieuses et si bien choisies.

Approuvées par Notre Saint Père le Pape Pie X, la veille de la fête de son glorieux Patron, elles peuvent être récitées et chantées publiquement dans les églises ; elles sont de plus enrichies de 300 jours d'indulgence, une fois le jour. (Décret de la S. C. des Rites, du 18 mars 1909.)

Kyrie, eleison.	Seigneur, ayez pitié de nous.
Christe, eleison.	Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Kyrie, eleison.	Seigneur, ayez pitié de nous.
Christe, audi nos.	Jésus-Christ, écoutez-nous,
Christe, exaudi nos.	Jésus-Christ, exaucez-nous.
Pater de coelis Deus, miserere nobis.	Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Fili Redemptor mundi, Deus, miserere nobis.	Fils, Rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Spiritus Sancte, Deus, miserere nobis.	Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Sancta Trinitas, unus Deus, miserere nobis.	Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Sancta Maria, ora pro nobis.	Sainte Marie, priez pour nous.
Sancte Joseph,	Saint Joseph,
Proles David inclyta,	Illustre descendant de David,

Lumen Patriarcharum,  
 Dei Genitricis sponse,  
 Custos pudice Virginis,  
 Filii Dei nutritie,  
 Christi defensor sedule,  
 Almæ Familiæ præses,  
 Joseph justissime,  
 Joseph castissime,  
 Joseph prudentissime,  
 Joseph fortissime,  
 Joseph obedientissime,  
 Joseph fidelissime,  
 Speculum patientiæ,  
 Amator paupertatis,  
 Exemplar opificum,  
 Domesticæ vitæ decus,  
 Custos virginum,  
 Familiarum columen,  
 Solatium miserorum,  
 Spes ægrotantium,  
 Patrone morientium,  
 Terror dæmonum,  
 Protector sanctæ Ecclesiæ,  
 Agnus Dei, qui tollis pec-  
 cata mundi, parce nobis,  
 Domine.  
 Agnus Dei, qui tollis pec-  
 cata mundi, exaudi nos,  
 Domine.  
 Agnus Dei, qui tollis pec-  
 cata mundi, miserere nobis.

ψ Constitui eum Dominum  
 domus suæ.

R Et principem omnis pos-  
 sessionis suæ.

#### OREMUS

Deus, qui ineffabili provi-  
 dentiâ beatum Joseph sanc-  
 tissimæ Genitricis tuæ spon-  
 sum eligere dignatus es :

Lumière des Patriarches,  
 Epoux de la Mère de Dieu,  
 Chaste gardien de la Vierge,  
 Nourricier du Fils de Dieu,  
 Zélé défenseur de Jésus,  
 Chef de la sainte Famille,  
 Joseph très juste,  
 Joseph très chaste,  
 Joseph très prudent,  
 Joseph très courageux,  
 Joseph très obéissant,  
 Joseph très fidèle,  
 Miroir de patience,  
 Amant de la pauvreté,  
 Modèle des travailleurs,  
 Gloire de la vie de famille,  
 Gardien des vierges,  
 Soutien des familles,  
 Consolation des malheureux,  
 Espérance des malades,  
 Patron des mourants,  
 Terreur des démons,  
 Protecteur de la sainte Eglise,  
 Agneau de Dieu, qui effacez les  
 péchés du monde, pardonnez-  
 nous, Seigneur.  
 Agneau de Dieu, qui effacez les  
 péchés du monde, exaucez-nous,  
 Seigneur.  
 Agneau de Dieu, qui effacez les  
 péchés du monde, ayez pitié de  
 nous.

ψ Il l'a établi maître de sa  
 maison.

R Et prince sur tous ses biens.

#### PRIONS

O Dieu, qui dans votre Provi-  
 dence ineffable avez daigné choisir  
 le Bienheureux Joseph pour être  
 l'époux de votre très sainte Mère :

præsta, quæsumus, ut quem  
protectorem veneremur in  
terris, intercessorem habere  
mereamus in cœlis. Qui vivis  
et regnas in sæcula sæculo-  
rum. Amen.

faites, nous vous en prions, que  
le vénérant ici-bas comme pro-  
tecteur, nous méritions de l'avoir  
pour intercesseur dans le ciel. O  
vous qui vivez et réglez dans les  
siècles des siècles. Ainsi soit-il.

### Bilan géographique de l'année 1908

PAR LE F. ALEXIS-M. G.

— o —  
ASIE

(Suite.)

INDO-CHINE FRANÇAISE. — Bien que généralement prospère, cette possession a aussi ses misères. Par suite des impôts nouveaux, les Annamites des environs de Hué, Binh-Dinh, Qui-Nhon se sont présentés aux autorités françaises vêtus misérablement et « tondus », c'est-à-dire les cheveux rasés, ce qui est la plus grande marque de détresse.

D'autres se révoltèrent. Des répressions sévères ont été exercées, mais l'apaisement n'a pu avoir lieu en bien des endroits que grâce à l'action des missionnaires catholiques.

A Saïgon, il y eut aussi des troubles et de nombreuses arrestations ; les meneurs étaient en partie des exilés revenus du Japon, où habite le prétendant annamite Cuong-Duc. Enfin, des troubles ont ensanglanté les provinces de Battambang et d'Angkor, mécontentes d'avoir été détachées du Siam et annexées au Cambodge. Les chrétiens ont été sacrifiés, sous l'accusation de sympathie pour les Français.

L'Annam et le Tonkin, où l'on supposait jusqu'à 20 millions d'habitants, n'en auraient que 11 à 12 millions.

SIAM. — Le gouvernement a acheté des navires de guerre aux Japonais et les fait commander par des officiers danois. De nouveaux traités ont été conclus avec la France d'abord, et l'Angleterre ensuite. Ce second traité tend, dit-on, à donner aux Anglais les Etats siamois de Kelantan, Trenganou et Kedah. Cela doublerait l'étendue des possessions britanniques dans la presqu'île de Malacca.

Il est plus probable qu'il ne s'agit que de concessions propres à faciliter l'exécution d'un chemin de fer, qui relierait Singapour au Siam et à la Birmanie.

INDES ANGLAISES. — Sous l'administration paisible de l'Angleterre, l'Inde s'enrichit et les Hindous thésaurisent. La preuve en est qu'ils ont épargné près de 8 milliards de francs, qu'ils ont mis de côté, enfouis dans des bas de laine, comme faisaient nos aïeux. Ces valeurs, qui s'accroissent de 300 millions chaque année, seraient fructueusement utilisées si les Hindous opulents consentaient à les mettre dans les travaux publics, notamment les chemins de fer, réservés jusqu'ici à l'Etat, et les canaux d'irrigation, qui développeraient la fortune générale. Pour vaincre la défiance des nababs millionnaires, il faudrait accorder aux indigènes une part plus grande dans les diverses administrations du pays. Mais en sont-ils capables ? Quoi qu'il en soit, les récents attentats de Calcutta, la découverte du complot des bombes et les arrestations en masse qui suivirent ont déterminé l'autorité anglaise à prendre des mesures d'exception, afin d'atteindre plus vigoureusement les propagandistes qui mènent dans les journaux indigènes une campagne révolutionnaire. Les écoles, les universités sont devenues des foyers d'agitation.

La peste a fait dans les provinces du N.-O. plus de 1 200 000 victimes. Dans la province centrale d'Haïderabad, où certaines rivières montaient de 10 à 15 mètres, ce sont les inondations qui ont ruiné les récoltes, renversé les habitations et noyé plus de 30 000 personnes.

Et cependant, l'agriculture a fait de grands progrès, de même que l'industrie. En dix ans, l'extraction du charbon est montée de 2 à 9 millions de tonnes; celle du pétrole, de 180 000 à 6 000 000 d'hectolitres; celle du manganèse, de 10 à 150 mille tonnes. Les manufactures de coton ont augmenté de 60 à 220; les métiers, de 13 à 50 milliers; les broches, de 2 à 6 millions, avec un personnel porté de 40 000 à 200 000 ouvriers. On le voit, l'industrie britannique se fait concurrence à elle-même dans la grande colonie des Indes.

AFGHANISTAN. — L'an dernier, une convention anglo-russe a réglé les rapports politiques de ce pays avec ses deux voisins, mais il n'a pas supprimé l'esprit inquiet des Afghans monta-



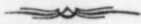
gnards, dont les attaques se sont renouvelées en février sur la frontière du N.-E. L'armée anglo-hindoue, bien organisée par lord Kitchener, était prête. 7000 hommes sous la conduite de sir Willeoks, un vétérana, partirent de Peichawer et, pénétrant par la fameuse passe de Khyber, s'avancèrent dans la vallée de Bazar, territoire des pillards Zakka-Khel. L'expédition sut refouler des bandes de 15000 montagnards et leur infligea plusieurs déroutes, qui les ont forcés à faire leur soumission.

Rappelons que le BÉLOUTCHISTAN, où les Anglais ont constitué leur grand camp retranché de Quettah, n'est plus en réalité qu'une province de l'Empire indo-anglais.

PERSE. — La plus grosse question asiatique de cette année est la *révolution persane*. Il y a deux ans, le shah Mouzaffer-ed-dine, qui appréciait les choses d'Europe, voulut, avant de descendre dans la tombe, doter son royaume d'une *Constitution*, avec régime parlementaire. Le système parut réussir d'abord et nombre de « Jeunes-Persans » et d'autres secondèrent l'opération, mais le vieux régime de l'arbitraire conserva des partisans nombreux. Déjà, l'an dernier, il y avait eu des émeutes armées à Tauris, à Ispahan et dans le Lauristan. Le nouveau sultan Mohammed Ali Mirsa (35 ans), faible et irrésolu, voulant se concilier les deux partis, s'en fit par des demi-mesures des ennemis personnels. Sous la pression de l'Angleterre et des Russes, il signa la Constitution, mais de mauvaise grâce, et tenta ensuite de renverser le Parlement. La capitale, *Téhéran*, tint avec lui; mais Tauris ou *Tabriz* (180 000 habitants), la plus importante ville commerciale du royaume, proclama la déchéance du Shah, dont elle connaissait l'humeur despotique, pour l'avoir eu comme gouverneur.

La province d'*Azerbaïdjan*, dont Tabriz est la capitale, a une population mi-turque mi-mongole assez différente des autres Persans, qui sont d'origine aryenne. Aussi se séparerait-elle aisément des ces derniers pour se déclarer indépendante, tout au moins pour se rattacher à l'empire Ottoman ou se laisser absorber par la Russie, qui détient les finances de l'Etat.

(A suivre.)



### Bibliographie

— *Le Parler populaire des Canadiens français*, par N.-E. Dionne, M. D., L.L. D., etc. Québec, Laflamme & Proulx, imprimeurs. 1909.

Beau volume in-8°, de 672 pages. Se vend \$ 3.00 l'ex., chez l'auteur (à la Bibliothèque de la Législature, Québec), et à la Librairie J.-P. Garneau, 6, rue de la Fabrique, Québec.

Nous reviendrons certainement plus tard sur ce magnifique ouvrage, qui fait grand honneur à son auteur.

— JEANNE D'ARC, d'après M. Anatole France, par l'abbé J. BRICOUT, directeur de la *Revue du Clergé français*. In-12 écu, 0. fr. 60, franco 0 fr. 70. — P. Lethiellieux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6<sup>e</sup>).

Dans le premier chapitre — *Jeanne d'Arc et l'Eglise* — l'auteur établit que Jeanne n'a été, pour l'Eglise, ni l'instrument de domination ni la dupe inconsciente ou l'« individualiste » révoltée que l'on a dit. Le deuxième chapitre est consacré à un *Examen critique de documents* aussi facile à lire que nécessaire et solidement conduit. Dans le troisième chapitre — *La caricature de la Pucelle* — il est prouvé que Jeanne n'a pas été surfaite et qu'elle ne fut en rien l'hallucinée que dépeint M. France. Un *Index alphabétique* et une *Table analytique des matières*, suffisamment détaillés, terminent le volume.

Le livre de M. l'abbé Bricout ne fait double emploi avec aucun des ouvrages publiés, déjà, sur l'admirable et touchante jeune fille que l'Eglise vient d'exalter dans de solennelles cérémonies de béatification. Il dissipera bien des préjugés, et rappellera très opportunément quelques points de doctrine ou d'histoire généralement ignorés. Quoique fondé sur une science historique inattaquable, il est à la portée de tous les esprits quelque peu cultivés. Aussi souhaitons-nous qu'il soit beaucoup lu et largement utilisé par nos conférenciers, ecclésiastiques ou laïques. Remarquons enfin que l'ouvrage est très soigneusement imprimé, que de toute manière il a bonne façon et qu'il est capable de plaire aux plus délicats comme aux plus exigeants.

Son prix modique aussi bien que ses qualités diverses en assurent, croyons-nous, le succès.